

CONTRAT 1259
N/REF : 5/07/2026 0H17 C:000994 I:00706
V/REF : Contrat N°001259 du 12/03/2024

LYCEE ROBERT BURON

**68, RUE ANDRE BELLESSORT
B.P.91329
53013 LAVAL CEDEX**

IMMEUBLE : LYCEE ROBERT BURON
68, RUE ANDRE BELLESSORT
.
53013 LAVAL

Rennes, le

06 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : PATISserie - BAC A GRAISSE
CONTACTER ME MORISSEAU TEL 02 43 67 24 35

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme P. MORISSEAU

INTERVENTION DU 01/07/2026 :
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE BAC A GRAISSES 1M3
CURAGE RESEAUX EAUX USEES
CONTROLE : BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

1 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 24,00 EUROS HT / T(S) POUR 2024

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2026

Prix de base du contrat : 118,00

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2023 Valeur : 137,1
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de bac(s) a graisse	1/AN	125,02	125,02

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	M3 de déchets traités		25,43	25,43

TOTAL H.T. 150,45

T.V.A. a 20,00% 30,09

TOTAL T.T.C.En EURO 180,54

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.